



Entre La SAS Alizé Automatismes
554 chemin des Négadoux
Zac de la Millonne
83140 SIX FOURS les plages

Et

Tél : 04.94.102.190. - Fax : 04.94.102.199.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ART. 1 -Objet du contrat

La SAS Alizé automatismes se charge de l'entretien du mécanisme de :

Adresse :

ART. 2 - Prestations Comprises

L'entretien comprend les prestations suivantes, rendues à l'occasion de visites périodiques des installations par un spécialiste, pendant ses horaires normaux de travail, à raison de **deux Visites par An**.

- Examen et contrôle du fonctionnement général et des éléments de sécurité
- Réglage et vérification du mécanisme d'entraînement, des télécommandes, des vantaux mobiles.

ART. 3 -Prestations non comprises

- L'entretien ou la réparation d'éléments ou parties de l'ouvrage (autres que ceux existants à la signature du contrat) non fournis par l'entreprise, leur montage et démontage s'ils étaient nécessaires devraient être assurés par le client.
- La réparation d'éléments ou d'ensembles résultant d'une mauvaise utilisation ou de dégradation volontaires ou non.
- Les prestations complémentaires à la demande du client.
- Les interventions de dépannage ainsi que le temps de remplacement des pièces défectueuses seront facturés.
- Toutes les pièces défectueuses seront facturées.
- En cas de perte, le remplacement du carnet d'entretien (fourni en début de contrat) sera facturé 15.00 € HT.

ART. 4 - Appels et dépannages

Ils seront exécutés par la SAS Alizé automatismes dans les meilleurs délais, durant les horaires normaux de travail de ses spécialistes, soit de 8 h à 12 h - 13 h à 17h du Lundi au Jeudi et de 8 h à 12 h - 13h à 16h le vendredi.

Si une intervention de dépannage survenait dans une période d'un mois qui précède la date normale de visite d'entretien, il serait procédé à une visite lors du dépannage.

Pour toute demande d'intervention de dépannage, il sera nécessaire de nous envoyer un FAX, en nous indiquant le type de panne , la localisation de la porte et la personne à contacter.

ART.5 - Durée

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature. Il est établi pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties signifiée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception **TROIS MOIS** au moins, avant la date d'expiration du contrat.

ART 6 - Prix

Le prix annuel de l'entretien, **Hors Pièces et Hors Dépannages**

Pour ... installations est de :

.....€ HT

Payable par chèque à réception de la facture établie au mois de janvier.

Tarif dépannage HT: *Taux horaire : **.....€ HT**

*Forfait déplacement HT **.....€ HT**

Révision du prix : Le prix sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année suivant la formule indiquée ci-après indiquée à l'article 1 des conditions générales pour laquelle **So =**

ART 7 - Conditions Générales

Le contractant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales mentionnées au dos du présent contrat.

Fait en 2 exemplaires, à Six Fours, le
Pour la Sas Alizé automatismes

Pour le CONTRACTANT
Mention manuscrite « Lu et Approuvé ». Date